

225C Chemin St Joseph
84110 SEGURET

le 13 Octobre 2020
à SEGURET
à l'attention de
Monsieur le Président
Communauté de Communes
Du Pays Ventoux

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance du courrier que vous à adressé le maire de Seguret en date du 21 Septembre 2020, sur le souhait de modifier le projet SCOT qui a été arrêté le 28/08/2020, et qui a été présenté ce vendredi 16 en mairie de Seguret par le commissaire enquêteur, qui consiste à mettre tout le plateau et le coteau du quartier St Joseph en zone AUC. c'est à dire, plus de 4 ha de vignes en coteaux, en pleine production, classé en zone AOC Cotes de Rhône Village Seguret.

qu'en disent la Chambre d'agriculture et l'INAO ?

Le 14/04/2020 la Chambre d'agriculture a donné un avis défavorable pour seulement 1,5 ha de vigne de la même appellation se trouvant entre le Chemin sous Cabasse et la limite communale.

L'INAO a demandé à la COPAVO de restreindre

au maximum son impact sur le vignoble.

Ont-ils changé d'avis ?

Le maire attire votre attention sur le fait que 8 nouveaux logements seront le jour à court terme dans ce quartier en assainissement autonome.

Les 8 logements sont en zone constructible soumis à l'autorisation du SPANC.

Ils ne sont pas raccordés aux réseaux public d'assainissement. Pourquoi le Maire se pose-t-il la question du raccordement au réseau public ?

Pourtant depuis 1990 de nombreuses demandes ont été faites pour aménager le réseau public, tout le long du chemin St Joseph. Jusqu'à la D23 au niveau de la Bastide Bleue, ces demandes sont restées sans réponse à ce jour.

Je ne sais pour quelles raisons le conseil municipal n'a pas exploré d'autres zones, comme autour du lotissement Charasse entre l'ancienne voie de chemin de fer et le chemin de la Diffre, du carrefour de la descente du moulin à la gare voire le stade.

Cette zone peut être qualifiée de dent creuse.

Elle présente des avantages par rapport au projet de St Joseph

- pas d'élargissement de la chaussée.

- Terrassement limité

- Pas de visibilité depuis le village

- Pas d'emprise sur le territoire Viticole
- Pas de risque hydraulique majeure
- Possibilité de construire une micro station d'assainissement collectif sur la parcelle que possède la mairie à côté du stade ou une pompe de relevage, comme l'a fait Gigondas pour le hameau de la Beaumette.
- Cela permettrait de redonner un nouvel essor à la gare, autrefois centre de vie économique du village jusqu'aux années 1960.
- Aménager une piste cyclable sur l'ancienne voie de chemin de fer entre Sablat et Vaison la Romaine voir plus loin.

La nouvelle zone retenue par la mairie et qui vous est proposé devra faire l'objet de :

- Élargissement des chaussées actuellement tout juste trois mètres.
- Terrassement conséquent ayant pour effet un impact visuel sur le paysage.
- Ouvrage de génie civil, soutènement de la voirie et des talus.
- Étude hydraulique, fort dénivelé environ 23 mètres entre le point le plus haut et le plus bas

Sur la venue du commissaire enquêteur, ni par l'affichage³
dans les lieux habituels, ni par le panneau lumineux.

J'espère que les arguments que je vous ai soumis, vous
aideront à prendre une décision en toute connaissance
de cause.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes
sincères salutations.

Mr BAUD Christian

BAUD